

Cadre réservé au Livre foncier

**REQUÊTE EN INSCRIPTION
D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE (1)**

(Changement intervenant en dehors ou préalablement
à la publication d'un acte ou d'une décision judiciaire)

Feuillet du Livre foncier	REQUÉRANT(S) (Nom, prénoms) (2)	SIGNATURE(S) (3)
	LOPEZ André et son épouse Valérie née LAEMMEL en c.d.b.	

demande(nt) l'inscription au Livre foncier du procès-verbal d'Arpentage n° _____ ci-joint concernant la commune de GUNDERSHOFFEN et renonce(nt) à la notification prévue par l'article 49 du décret du 18 novembre 1924, contre remise d'un exemplaire de la présente requête, dûment complétée, entre les mains du géomètre ou du notaire.

Le Géomètre-expert ou le Notaire (4)

À HAGUENAU, le 1 décembre 2015



Cachet du Service du Cadastre

À _____, le _____

CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Le présent document a été inscrit au Livre foncier le (4) _____

Aucune suite n'a pu être donnée à la requête ci-dessus pour le motif suivant (4) :

.....
.....

Le Greffier du Livre foncier,

Le _____ 20 _____

Feuillet du Livre foncier	REQUÉRANT(S) (Nom, prénoms)	SIGNATURE(S) (3)

INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

L'établissement des documents portant modification du parcellaire cadastral relève de personnes agréées par l'Administration, dont la liste est consultable dans les bureaux du Cadastre. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.).

Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

Commune
GUNDERSHOFFEN

Tribunal d'instance
HAGUENAU

CADASTRE ET LIVRE FONCIER

Date de dépôt

PROCÈS-VERBAL D'ARPEMENT

(Document établi en application de la loi du 31 mars 1884
applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

N° D'ORDRE
DU DOCUMENT

Section : 9 Numéros : 492/253, 494/253

PERSONNE AGRÉÉE POUR ÉTABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

À HAGUENAU, le 1 décembre 2015

Le Géomètre-expert,



CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

À _____, le _____

L'Inspecteur,

SITUATION ANCIENNE

1	Numéro parcellaire 2	Livre Foncier 3		Nom, profession, domicile du propriétaire 4	Contenance 5			Nature de culture 6
		Feuillet	Numéro d'ordre		ha	a	ca	Désignation des bâtiments
9	<u>492</u> 253			<u>LOPEZ André et son épouse Valérie</u> <u>née LAEMMEL en c.d.b.</u>	26	29	terre	
9	<u>494</u> 253			<u>LOPEZ André et son épouse Valérie</u> <u>née LAEMMEL en c.d.b.</u>	2	23	terre	
<u>Total</u>					28	52		

Département
Bas-Rhin

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

6463 AM
(Janvier 1991)

N° D'ORDRE
DU DOCUMENT

Commune
GUNDERSHOFFEN

**DOCUMENT D'ARPENTAGE
ET CROQUIS**

Désignation du Service
du Cadastre
HAGUENAU

(Documents établis en application de la loi du 31 mars 1884
Et de l'instruction du 31 mars 1990 applicables
dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

Section 9 N^{os} 492/253, 494/253,

PERSONNE AGREEE POUR ETABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

A HAGUENAU, le 1 décembre 2015

Cachet

Le Géomètre-expert

Date de dépôt :

Date de l'application sur le plan minute de conservation avant mise au point finale
Date : Applicateur :



Références listes MAJIC 2
Visa exploitation listes MAJIC 2

Date de l'application sur le plan minute de conservation après mise au point fiscale
Date : Applicateur :

Annexe 4
Commune : GUNDERSHOFFEN
Croquis n° :

Type de lever :

Traditionnel Combiné Moderne

Croquis précédents utilisés n° :

TABLEAU ANALYTIQUE DES POINTS ANCIENS

Point	Matérialisation									Recherche			Restitution			Observations
	Borne			Boulon			Croix			Trouvé (e)	Absent (e)	Ignoré (e)	Traditionnel	Moderne		
	Industrielle	Granit	Pierre	Tube	Boulon	Clou-Hilti	Piquet Bois	Gravée	Ecrit-métal							

REQUETE EN INSCRIPTION NORMALISEE

Identification du requérant (*Nom, Prénom, Adresse*)

Cabinet d'Arpentage Pierre-André BAUR
5, Rue des Soeurs – B.P. 50004 – 67501 HAGUENAU Cedex

Type de requête

- Requête initiale
 Réponse à ordonnance intermédiaire
 Envoi de pièce(s) complémentaire(s)
 Demande de prolongation de délai de réponse
 Pourvoi
 Retrait

NB En cas de transmission relative à une requête déjà déposée (autre que « requête initiale ») il convient d'indiquer les références de cette requête :

Pièces jointes

Nb	Intitulé
	Acte notarié
	Pièces d'état civil
	Procurations
	Extrait d'acte

Commune(s) concernée(s)

GUNDERSHOFFEN

Nb total de fiches détail annexées :

NB La requête initiale doit être accompagnée d'au moins 1 fiche détail

Nb	Intitulé	Code
	Mutation	1 MUT
	Création de droit	2 DROIT
	Prénotation de droit	3 PRENOT
	Hypothèque / Privilège	4 HYP
	Autre charge	5 CHARGE
	Confirmation de charge	6 CONF
	Rang	7 RANG
	Mentions sur droit / immeuble	8 MENTION
	Servitude	9 SERV
	Indivision forcée	10 IF
	Copropriété / Ensemble immobilier complexe	11 COPRO
	Parcelles	12 IM
	Division de parcelles	13 DIV
	Réunion de parcelles	14 REU

Observations

PVA N°

Certification de la RIN

Fait à HAGUENAU le

Signature